


Documents:

 [Dossier Gazette n°59 sur la mise en place de la TECO](#)

Depuis de nombreuses années, *Versailles Grand Parc* mène des actions en faveur de la préservation de l'environnement, notamment en matière de gestion des déchets.

La communauté d'agglomération met en œuvre une politique répondant à trois grands objectifs : la maîtrise des coûts, la diminution de la quantité de déchets produits et l'amélioration du tri.

En 2021, elle franchit une nouvelle étape avec la mise en place de la tarification éco-responsable dans 8 communes pilotes du territoire, dont Bougival.

Chaque habitant de Versailles Grand Parc produit près d'une demi-tonne (425 Kg/hab.) de déchets par an ! C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans...

Au regard de ce constat, il était nécessaire de changer d'approche pour que chacun prenne ses responsabilités et devienne acteur de la réduction des déchets et du tri. C'est pourquoi *Versailles Grand Parc* a lancé la tarification éco-responsable. Il s'agit d'une nouvelle manière de payer la collecte et le traitement des ordures ménagères. Elle tient compte du niveau de production de déchets des usagers.

Pourquoi ce projet ?

- Parce qu'il est impératif d'agir pour les générations futures.
- Parce qu'il est nécessaire de préserver notre environnement.
- Parce qu'il est urgent de faire évoluer nos modes de consommation.

Qui est concerné ?

Tous les habitants, entreprises et administrations des communes de Bougival, Noisy le Roi, Rennemoulin, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr l'Ecole, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Châteaufort.

Qu'est-ce que cela change ?

La tarification éco-responsable sera calculée en fonction du volume d'ordures ménagères et du nombre de fois où elles sont présentées à la collecte.

Aujourd'hui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculée uniquement en

fonction de la valeur locative du logement (part fixe).

Demain, la tarification éco-responsable le sera pour partie en fonction de la valeur locative (part fixe, mais réduite par rapport à aujourd'hui) et pour partie en fonction de votre production d'ordures ménagères (part variable qui s'ajoute à la part fixe réduite).

L'objectif, dans un contexte de hausse constante des coûts, notamment ceux liés à l'incinération, est de réduire collectivement le volume d'ordures ménagères produites par la diffusion de meilleures pratiques : tri, réduction des déchets, etc.

D'ici l'été 2021, tous les bacs et bornes de collecte déchets pour les ordures ménagères vont être équipés d'un système d'identification de leurs utilisateurs permettant le calcul de la part variable. Celle-ci sera appliquée en fonction du volume de votre bac et du nombre de fois où ce dernier est présenté à la collecte. Les poubelles ne seront pas pesées. Dans la pratique, l'enjeu est de sortir ses poubelles uniquement lorsqu'elles sont pleines.

Une réunion d'information pour expliquer le changement

Une **réunion publique e eu lieu le 13 avril à 19h** en visio. Pour la reVISIONNER, suivez le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=W1JKcapIRaE>

Un courrier ainsi qu'une plaquette de présentation de la démarche ont été distribués par *Versailles Grand Parc* dans toutes les boîtes aux lettres fin mars.

Des solutions pour réduire les déchets

Versailles Grand Parc accompagne les ménages en proposant d'adopter des poules, des composteurs ou tout simplement de nouveaux gestes ! Chacun selon ses possibilités.

Plus de tri, de compostage, de réemploi, d'éco-consommation...

À l'échelle individuelle, de nombreux gestes sont facilement réalisables : prendre le temps de préparer ses courses, acheter en vrac, composter, réutiliser... Ce sont des petits gestes pratiques, qui en complément d'un tri bien fait, vont me permettre de facilement réduire ma quantité de déchets.

Je composte mes déchets verts de cuisine ! Il n'est pas indispensable d'avoir un jardin : compostage en pied d'immeuble, lombricomposteur dans ma cuisine ou mon balcon...

Avant de jeter un objet, je pense au don et au réemploi. J'amène en déchèterie mes objets réutilisables, le gardien les proposera à des associations.

Mais aussi :

- Je recycle mes vêtements, jouets en tissus et chaussures : usagés ou démodés, tous les textiles se recyclent ! A déposer dans une borne Le Relais (carte interactive des points de collectes sur www.versaillesgrandparc.fr).
- J'appose un autocollant STOP PUB disponible à

l'accueil de votre mairie et de Versailles Grand Parc ou en l'imprimant à partir du site internet de *Versailles Grand Parc*. Efficace à 90 %, il permet d'éviter 30.7 kg de déchets de papiers/foyer/an.

Retrouvez plus d'une cinquantaine d'éco-gestes pour réduire vos déchets dans le guide pratique « En route vers le Zéro déchets » sur le site de *Versailles Grand Parc* www.versaillesgrandparc.fr

Rendez-vous tous les lundi et jeudi, sur la page Facebook de *Versailles Grand Parc*, des astuces et des recettes sont proposées.

Source URL: <https://www.ville-bougival.fr/article/mise-en-place-de-la-tarification-eco-responsable>